

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Cédric VAN VOOREN, Maire**.

Étaient présents : Mmes et M. **BARILLÈRE Jean-René, BINET Blandine, CESBRON Bernard, COTTENCEAU Marylène, DEROUINEAU Linda (représentant Mme Véronique BARRÉ), FARDEAU Mathieu, MALINGE Anne, POISSONNEAU Claude, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, SABATINI Ange, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric**

Absents excusés ou représentés : Mmes et M. **BARRÉ Véronique (représentée par Mme Linda DEROUINEAU), CRESTIN Joseph, HELBECQUE Luciane et KOCHAN Stève**

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-sept.

Madame Marylène COTTENCEAU a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées lors de la présente séance par le conseil municipal a été affichée au tableau d'affichage de la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 28 novembre 2024.

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été publié sur le site internet de la commune le 28 novembre 2024.



COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

Le Procès-Verbal de la séance du 06/11/2024, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, demande de modification ou observations particulières est adopté.

Retrait de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au conseil son accord quant au retrait au point I. FINANCES du point suivant : « SIEMML – Programme 2024 – Rénovation du réseau d'éclairage public » et au point II. MARCHÉS PUBLICS du point suivant : « Installation d'un système de vidéoprotection »

☞ Accord du conseil municipal pour le retrait de points à l'ordre du jour.

I- MARCHES PUBLICS

REHABILITATION ET EXTENSION DU RDC DE L'ANCIEN BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE EN MAISON DE SANTÉ ET REAMENAGEMENT DU R+1 EN LOGEMENT DE FONCTION – MODIFICATION DE MARCHÉ N°2 – LOT 1

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°87/2023 en date du 15 novembre 2023 et la signature du marché en date du 24 novembre 2023 avec l'entreprise SARL BOUCHET FRANCIS ET FILS concernant le lot n°1 – Terrassement/VRD – du marché de réhabilitation et

extension du rdc de l'ancien bâtiment administratif de la gendarmerie en maison de santé et réaménagement du R+1 en logement de fonction pour un montant total de 84 433.63 € HT soit 101 320.36 € TTC, ainsi que l'avenant n°1 en date du 6 mars 2024 portant modification de la durée des travaux.

Considérant les modifications des prestations nécessaires en plus-value pour un montant de 3 469.55 € HT soit 4 163.46 € TTC,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE ces modifications

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de modification du marché du lot n°1 – Terrassement/VRD – Réhabilitation et extension du rdc de l'ancien bâtiment administratif de la gendarmerie en maison de santé et réaménagement du R+1 en logement de fonction, détaillé comme suit :

- Marché de base HT : 84 433.63 €
- Marché de base TTC : 101 320.36 €
- Montant de la modification n°1 : 3 469.55 € HT
- Nouveau montant du marché : 87 903.18 € HT soit 105 483.82 € TTC

REHABILITATION ET EXTENSION DU RDC DE L'ANCIEN BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE EN MAISON DE SANTÉ ET REAMENAGEMENT DU R+1 EN LOGEMENT DE FONCTION – MODIFICATION DE MARCHÉ N°4 – LOT 9

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°87/2023 en date du 15 novembre 2023 et la signature du marché en date du 24 novembre 2023 avec l'entreprise MENUISERIE AMIOT concernant le lot n°9 – Menuiseries intérieures bois et agencement – du marché de réhabilitation et extension du rdc de l'ancien bâtiment administratif de la gendarmerie en maison de santé et réaménagement du R+1 en logement de fonction pour un montant total de 50 851.00 € soit 61 021.20 € TTC, ainsi que les décisions du Conseil municipal en date du 14 février 2024 et du 12 juin 2024 acceptant les modifications n°1, n°2 et n°3 du lot n°9 portant le marché à 63 047.50 € HT soit 75 657.00 € TTC.

Considérant les modifications prenant en compte des prestations nécessaires en plus-value pour un montant de 1 212.00 € HT soit 1 454.40 € TTC,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE ces modifications

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 de modification du marché du lot n°9 – Menuiseries intérieures bois et agencement – Réhabilitation et extension du rdc de l'ancien bâtiment administratif de la gendarmerie en maison de santé et réaménagement du R+1 en logement de fonction, détaillé comme suit :

- Marché de base HT : 50 851.00 € HT / Marché de base TTC : 61 021.20 € TTC
- Montant de la modification n°1 : 8 382.00 € HT + Montant de la modification n°2 : - 3 601.50 € HT + Montant de la modification n°3 + Montant de la modification n°4 : 1 212.00 € HT
- Nouveau montant du marché : 64 259.50 € HT soit 77 111.40 € TTC

REHABILITATION ET EXTENSION DU RDC DE L'ANCIEN BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE EN MAISON DE SANTÉ ET REAMENAGEMENT DU R+1 EN LOGEMENT DE FONCTION – MODIFICATION DE MARCHÉ N°2 – LOT 15

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°87/2023 en date du 15 novembre 2023 et la signature du marché en date du 24 novembre 2023 avec l'entreprise ELECTRICITE GENERALE CHOLETAISE concernant le lot n°15 – Electricité – du marché de réhabilitation et extension du rdc de l'ancien bâtiment administratif de la gendarmerie en maison de santé et réaménagement du R+1 en logement de fonction pour un montant total de 55 950.00 € HT soit 67 140.00 € TTC, ainsi que la décision du Conseil municipal en date du 6 novembre 2024 acceptant la modification n°1 du lot n°15 portant le marché à 60 918.55 € HT soit 73 102.26 € TTC.

Considérant les modifications prenant en compte des prestations nécessaires en plus-value pour un montant de 308.10 € HT soit 369.72 € TTC,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE ces modifications

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de modification du marché du lot n°15 – Electricité – Réhabilitation et extension du rdc de l'ancien bâtiment administratif de la gendarmerie en maison de santé et réaménagement du R+1 en logement de fonction, détaillé comme suit :

- Marché de base HT : 55 950.00 €
- Marché de base TTC : 67 140.00 €
- Montant de la modification n°1 : 4 968.55 € HT
- Montant de la modification n°2 : 308.10 € HT
- Nouveau montant du marché : 61 226.65 € HT soit 73 471.98 € TTC

II – QUESTIONS DIVERSES

Réhabilitation de l'ancien bâtiment administratif de la gendarmerie en maison de santé et logement de fonction

Un point est fait sur l'avancée des travaux.

Club de l'Espérance – Invitation goûter de Noël – 11.12.2024

Monsieur le Maire fait part aux élus d'une invitation reçue du Club de l'Espérance à participer au goûter de Noël qui aura lieu le 11 décembre prochain.

UNC – Invitation commémorations fin de la guerre d'Algérie – 05.12.2024

Monsieur le Maire informe les élus de l'invitation reçue de l'UNC à participer aux commémorations de la fin de la guerre d'Algérie qui auront lieu le 5 décembre prochain.

✚ Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 19h30

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 11 décembre 2024 à 18h30.

Le Maire,
Cédric VAN VOOREN

